

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

|           |
|-----------|
| Référence |
| 2026-26   |

|  |
|--|
| Objet de la délibération                         |
| Finances : vote des taux d'impôts directs locaux |

|                   |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres |          |                           |
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 15       | 15                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 20/04/2026             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 20/04/2026       |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A la majorité</b> |
| Pour : 9             |
| Contre : 6           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 29/04/2026

Et

Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

**Invitée** : Mme NEVEU Magali

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme OUARDIRHI Roselyne

**Objet** : Finances : vote des taux d'impôts directs locaux

Monsieur Le Maire a exposé au Conseil Municipal les différentes simulations relatives à la fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice en cours. Cette présentation vise à ajuster les ressources fiscales de la commune tout en mesurant l'impact sur le pouvoir d'achat des contribuables.

Monsieur Le Maire présente deux simulations d'augmentation de 1 % et 1,5 %.

Le Conseil Municipal,

Vu l'articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité, (9 voix pour et 6 contre)

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties : 33,29 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 32,10 %
- Taxe d'Habitation : 18,02 %

- Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/04/2026  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

